DIAL 2891

BRÉSIL - Une déclaration œcuménique : « Les pauvres posséderont la terre »

jeudi 1er juin 2006, mis en ligne par Dial

Le document « Les pauvres posséderont la terre » - qui emprunte son titre à un verset du Psaume 37 - a été rendu public le 15 mai, suivi de la signature de nombreux évêques et pasteurs appartenant aux Eglises anglicane, catholique, évangélique de confession luthérienne du Brésil et méthodiste. Parmi eux, signalons particulièrement la présence de Dom Xavier Gilles, nouveau président d la Commission pastorale de la terre (CPT) et de Dom Tomás Balduino, ancien président et désormais conseiller de la CPT, du pasteur Rolf Schünemann, vice-président de l'Eglise évangélique de confession luthérienne du Brésil, de Don Adriel de Souza Maia, évêque méthodiste et président du Conseil national des Eglises chrétiennes. Le document comporte quatre parties, dont nous ne publions que les deux dernières. La première est faite d'un rappel historique concernant la contribution des Eglises et la réforme agraire. La deuxième traite de la situation actuellement en vigueur dans la campagne brésilienne, en y incluant les conflits et les mouvements sociaux. Les troisième et quatrième parties - que nous publions intégralement - ont successivement pour titre : « Exigences éthiques à la lumière des Saintes Ecritures » et « Engagements sociaux et exhortations pastorales ».

Dans cette troisième partie, il s'agit de lire la Parole de Dieu à partir de la situation présente, lecture que des chrétiens d'Amérique latine ont pratiqué avec force et originalité, de telle sorte que cette façon de lire la Bible est devenue comme une caractéristique de leurs communautés ecclésiales. Les nombreux évêques et pasteurs synodaux brésiliens qui sont cosignataires du texte ci-dessous nous montrent, une fois de plus, que cette méthode est d'une grande fécondité pour éclairer les questions aujourd'hui posées par les problèmes de la terre.

La quatrième partie est constituée de recommandations précises adressées successivement aux paysans et travailleurs ruraux, aux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que, pour terminer, aux Eglises.

Le texte original portugais est accessible à : http://www.cptnac.com.br

---

Exigences éthiques à la Lumière des Saintes Ecritures

Symboles et songes nous révèlent le projet de Dieu

72 Devant cette réalité qui réclame à grands cris vie et justice, il est de notre devoir d'Eglises d'interpréter ces vrais « signes des temps » et de témoigner de la parole de salut qui nous a été révélée et confiée par la bonté de Dieu, notre Père et Mère, qui veut que tous ses fils et filles aient vie et l'aient en abondance (Jn 10,10). C'est la parole qui nous vient de la tradition apostolique, guide notre discernement et donne force et assurance à notre jugement. Cette parole, prioritaire pour nous chrétiens, nous rend attentifs et ouverts à de multiples autres voix, surtout celles des traditions indigènes et africaines qui, de manière plurielle, célèbrent la vie et la présence de Dieu dans l'histoire de l'humanité.

73 Dès que nous ouvrons le trésor qui nous a été confié dans la Sainte Ecriture, nous rencontrons le récit

de la création des cieux, de la terre et des eaux (Gn 1 et 2). Les dernières pages bibliques, pour leur part, nous parlent de nouveaux cieux et de nouvelle terre, nous parlent de la nouvelle Jérusalem qui descend du ciel, dont les portes sont ouvertes à tous ceux dont les noms sont inscrits dans le livre de la vie. Du début à la fin, les Saintes Ecritures nous parlent de terre, d'eau, de fruits et de vie pour toute l'humanité, comme signe de la présence créatrice et salvatrice de Dieu dans l'histoire.

74 Le fait que ces pages soient chargées d'une forte dimension symbolique leur confère une autorité hors du commun, car en elles sont condensés, avec toute leur force poétique, le résultat de siècles de réflexion populaire, les principes éthiques, théologiques et anthropologiques qui doivent orienter notre relation à la vie, à la nature et à tout ce qui existe.

75 Le livre de la Genèse nous parle de Dieu qui, dès l'origine, par son pouvoir créateur, vainc les ténèbres, les eaux des abîmes et le désert – antiques symboles mésopotamiens de l'absence de vie – et génère la vie : les ténèbres deviennent lumière, les eaux deviennent des rivières, des mers et de la pluie, les déserts deviennent des prairies pleines de vie. Le soleil, la lune et les astres emplissent le monde de lumière ; les poissons emplissent les eaux ; les oiseaux, les airs ; les animaux terrestres et l'être humain – homme et femme – emplissent la terre. Le tout dans une parfaite harmonie et intégration, la vie générant la vie, où tout est fait pour être bon, très bon.

76 La création, au regard de Dieu, est ainsi à la fois mère – tu es né de la terre – don, maison, jardin où tout vit ensemble en paix, où tout est une partie essentielle du tout, où homme et femme peuvent s'aimer, image vivante et exclusive de Dieu, avec le pouvoir de « dominer la terre », par sa passion créatrice et amoureuse en vue du bonheur de toutes les personnes et de tous les êtres vivants.

77 Cependant, une interprétation fondamentaliste de cette « domination » a débouché sur la justification de la propriété privée, légitimant une centralité équivoque de l'homme dans la nature, donnant une base théologique à ce qu'on nomme « civilisation » dont le résultat est la concentration des terres, la dévastation de l'environnement et la violence par laquelle un être humain exploite et assassine d'autres êtres humains. L'être humain, « image de Dieu » ne peut se mettre à accaparer les terres, détruire la forêt, exploiter le travail d'esclaves et financer un mode de vie fondée sur les armes.

Cette véritable armée de bandits et assassins dont la violence est décrite dans toutes les pages de l'histoire humaine n'a rien à voir avec le message biblique de la création.

78 « Dominer la terre » ne nous autorise pas à faire ce que nous voulons avec la nature, ne nous donne pas la liberté d'exploiter, de détruire, de dévaster. « Dominer », au sens biblique, c'est la capacité de demeurer au long des siècles dans une attention vigilante envers notre maison commune à l'image de la vigilance amoureuse du Dieu créateur. C'est l'œuvre créatrice permanente de l'humanité quand elle lutte contre toutes les forces chaotiques de la mort, les transformant en lumière, eau et bonnes terres pour y vivre. Ainsi seulement l'humanité sera la véritable image du Dieu de la vie.

79 La Nouvelle Jérusalem, la ville-jardin de la fin des temps, confirme pour sa part que tel est le monde voulu par Dieu pour toute l'humanité. Ses immenses dimensions – chaque côté mesure 12 000 stades , soit 2 200km (Ap 21,16) – nous indiquent qu'il ne s'agit pas d'une cité privilégiée, isolée et séparée, mais que c'est le Règne de Dieu qui vient remplacer l'empire dominateur qui persécute et opprime les saints de Dieu, s'enivrant du sang des martyrs [1]. Ses 12 portes, toujours ouvertes, ses terres fertiles, traversées d'un fleuve d'eaux vives, ses places qui paraissent plutôt des vergers pleins de fruits de vie, donnant 12 récoltes par an, chargés de feuilles médicinales, sans ténèbres, sans mer ni désert, indiquent une terre fertile et vaste où tous peuvent vivre en paix et s'aimer comme s'aiment l'Esprit et l'Epouse.

80 Ces pages renferment en elles-mêmes l'imaginaire biblique au sujet de la création et de sa destinée, le même imaginaire qui a inspiré le mouvement prophétique quand il proclame les promesses de Dieu à son peuple souffrant : « Je vais créer des cieux nouveaux et une terre nouvelle… il n'y aura plus là de nourrisson emporté en quelques jours, ni de vieillard qui n'accomplisse pas ses jours ; … ils bâtiront des maisons et ils les habiteront, ils planteront des vignes et ils en mangeront les fruits… mes élus pourront user du produit de leurs mains… » (Is. 65,17-25). « C'est ainsi que le jardin va entrer dans nos maisons et

notre quotidien et le signe de la paix et de la vie sera le repos des époux, des fils et des filles, sous la vigne et le figuier. » (Mi 4,4 ; Za 3,10 ; Mc 14, 12)

81 Le texte sacré nous révèle de profondes vérités théologiques et, à l'occasion, anthropologiques, que nous devons réaffirmer avec assurance quand nous parlons de terre, d'eau, de vie. La terre est don de Dieu pour tous ses enfants, sans exclusion. C'est pourquoi, très souvent, quand elles parlent de la terre du travailleur, les Saintes Écritures emploient le mot « héritage » pour indiquer le droit inaliénable de tous à vivre et jouir d'un peu de terre et des fruits de leur travail. La terre ne peut être transformée en une simple marchandise pour produire du gain par la spéculation ou l'exploitation du travailleur. Quand la propriété et l'usage de la terre est cause de pauvreté et d'oppression pour les personnes, nous sommes certains que l'Alliance de Dieu a été rompue, qu'on a désobéi à sa volonté et que le péché domine nos relations.

82 La terre est notre mère et notre maison [2] ; nous lui devons tendresse attentive et respect. Nos relations avec la nature ne peuvent être orientées par la valeur utilitaire de la consommation ou par la valeur du marché. Toute forme de vie et tous les êtres vivants possèdent une valeur intrinsèque de bonté et ont droit au respect. L'usage irrationnel et dévastateur de la création, en provoquant des dommages graves et souvent irréversibles à l'environnement, doit être condamné avec véhémence comme une agression contre la force créatrice permanente que Dieu a insufflée dans toute la nature. Comme nous dit l'apôtre Paul, entre les personnes et la création il y a un lien qu'on ne peut rompre pour le bien comme pour le mal. La création est « soumise à la vanité » par notre faute et, avec nous et comme nous, elle gémit dans les douleurs de l'enfantement dans une attente ardente, gardant l'espérance d'être rachetée de l'esclavage de la corruption (Rm 8, 19-23).

83 Toutes les personnes ont droit à l'eau potable, à l'air pur à un sol non contaminé et à la sécurité alimentaire. Nous ne pouvons accepter la monoculture, l'usage des pesticides et des produits transgéniques sans garantie de contrôle de leurs effets sur les êtres vivants et la nature. Souvent, sous le prétexte d'augmenter la production pour répondre aux nécessités alimentaires de la population mondiale, ils ne servent que les intérêts financiers des grands groupes économiques, entraînant une dépendance et, en outre, ils interfèrent de manière néfaste sur l'environnement et la vie des personnes.

84 La préservation de l'environnement est un impératif éthique. Il est de notre devoir de protéger et restaurer la diversité, l'intégrité et la beauté des écosystèmes de la planète, en vivant de façon « soutenable », en promouvant et adoptant des formes de consommation, de production et de reproduction qui respectent et sauvegardent les droits de tous et de toutes, le bien-être communautaire et la capacité de la terre à se régénérer.

85 Avec une gratitude de fils et de filles, nous réaffirmons que la création, fruit de l'action d'un Dieu qui donne vie, est, pour sa part, source sacrée de vie et, comme telle, doit être aimée et respectée. L'être humain, homme ou femme, image de Dieu, doit participer en permanence à ce mystère de création et recréation de la vie, veillant sur tous les êtres créés, les protégeant contre tous les projets chaotiques de mort.

86 Nous devons, en tant qu'humanité, vaincre la tentation orgueilleuse de nous prendre pour les patrons et les maîtres de la nature, comme si nous étions les seuls êtres réellement importants pour qui tout le reste est dirigé et conditionné, pour nous considérer comme une partie d'une immense vie, don de Dieu et de son amour sans fin. Loin de nous prendre pour les maîtres absolus de la terre, autorisés à faire d'elle et en elle ce que nous voulons, il nous faut retrouver la spiritualité biblique et franciscaine qui croit dans la « soeur notre mère-terre qui nous sustente et nous gouverne » [3].

87 Cette spiritualité est décisive en ce moment historique où l'humanité prend conscience d'être à la croisée des chemins, quand elle doit décider quel chemin il faut prendre, avec comme unique référence éthique la vie de toute la création et notre vie et celle des générations futures. Il est nécessaire de dépasser la vision prédominante dans le monde néolibéral qui, en regardant la terre, l'eau et les plantes n'y voit que des « processus naturels » à transformer en gains et profits ; il nous faut retrouver et restaurer, avec force et courage, la manière de penser de nos populations ancestrales qui vénéraient la

terre comme source du axé, comme pachamama, comme adamah [4], vraie matrice qui ne cesse de donner vie. « Nous sommes de la terre et nous recevons d'elle ce que nous sommes » [5]. Les scientifiques aujourd'hui confirment que ce n'est pas signe de retard et de primitivisme ingénu, mais la perception exacte de la nature qui, ainsi, doit être respectée et aimée. C'est la seule manière de garantir son existence et celle de l'humanité en construisant un monde qui repose sur le soutien apporté à toutes les formes de vie. La planète est notre maison. Avec les populations indigènes et afro-brésiliennes, nous avons besoin d'apprendre leur manière de veiller et de protéger la Mère-Terre. Elles ont le droit de préserver leur spiritualité, leurs connaissances, leurs terres, territoires et ressources. Leur manière d'être en relation avec la nature nous enrichit et, en même temps, remet en question nos pratiques d'exploitation, souvent destructrices, stimulées par l'économie de marché.

88 De nombreuses communautés en forêt amazonienne – parmi lesquelles des communautés de seringueiros [ouvriers vivant de la culture du latex] et ribeirinhos [personnes vivant au bord des fleuves ou des lacs] – maintiennent, au long des ans, une relation soutenable et solidaire avec la nature ; ce qui nous prouve qu'une activité économique est possible sans détruire la forêt. La conservation de la nature ne peut être vue seulement comme une contrainte économique et sociale. Son importance doit être valorisée et stimulée : qui préserve cet immense patrimoine de l'humanité a le droit de faire de cette préservation une source suffisante et digne de sa vie.

Une histoire de lutte et de résistance

89 L'histoire du salut, révélée dans les Saintes Ecritures montre que, depuis le commencement, quand se constitue le peuple de Dieu, la terre et l'eau sont des dons qui se conquièrent et se partagent. L'accès du peuple à la terre et à l'eau fut toujours marqué par des conflits et des tensions. Le puits, source de vie essentielle dans ces lieux semi-arides, occupe une place centrale dans l'histoire des mères et des pères d'Israël. Pour Agar, Rebecca, Rachel, Séphora, Abraham, Isaac, Jacob et Moïse, les puits furent le lieu de la révélation de Dieu, lieu de vie et de rencontres et, en même temps, lieu de dispute et de conflit.

90 A une certaine époque, les terres et les eaux passèrent sous le contrôle des plus forts, des rois, et pour les intérêts d'un petit nombre, au prix de l'oppression du peuple de la campagne, imposé lourdement ou réduit à l'esclavage. C'était ce qui avait été prévu dans les sévères avertissements attribués à Samuel quand les Israélites voulaient avoir un roi comme les peuples voisins (1 Sam 8, 11).

L'histoire du salut a mentionné spécialement les souffrances du peuple d'Israël et ses luttes pour avoir le droit de vivre en paix, sans être exploité, dans l'héritage reçu de Dieu. La lutte exemplaire entre Moïse et pharaon pour que le peuple arrache la permission de partir à la recherche d'une terre fertile et spacieuse, terre de lait et de miel, cette lutte est devenue le point central de la foi d'Israël, sa mémoire fondatrice. À elle furent rattachées de manière indissoluble, la fête de Pâques, la célébration de l'Alliance avec Dieu, la législation toujours attentive aux droits des plus faibles et des plus pauvres et la présence dans l'histoire du critère de discernement prophétique.

91 Cette histoire, chargée de récits de libération nous révèle le visage de notre Dieu, magistralement décrit dans le psaume 146 : « Le Seigneur fait justice aux opprimés ; aux affamés, il donne du pain ; le Seigneur délie les enchaînés. Le Seigneur ouvre les yeux des aveugles, le Seigneur redresse les accablés, le Seigneur aime les justes. Le Seigneur protège l'étranger, il soutient la veuve et l'orphelin. » (Ps 146, 5-10)

92 Cette histoire nous révèle aussi que notre Dieu ne légitime aucun projet de domination et d'oppression ni ne pactise avec aucun. « Qui est comme toi, pour arracher un pauvre à plus fort que lui, un opprimé à qui l'exploite ? » (Ps 35,10). Sa volonté est que « les opprimés possèdent la terre et jouissent d'une abondante paix » (Ps 37,11 ; Mt 5,5).

93 Cette histoire de conflit n'est pas le seul point à considérer. La parole prophétique, si dure contre celui qui est cause d'injustice et de souffrance pour le plus faible, devient extrêmement exigeante quand elle requiert de nous que nous nous convertissions à la solidarité et à la fraternité. La Parole nous demande d'abandonner tout sentiment de cupidité, de convoitise et d'égoïsme, d'ouvrir nos mains généreusement

aux pauvres, que nous aurons toujours parmi nous, de répudier toutes les formes d'esclavage, de domination, de discrimination. C'est seulement ainsi que se réalisera le rêve du Père et de la communauté : « Il n'y aura pas de pauvre chez toi, tellement le Seigneur t'aura comblé de bénédiction dans le pays que le Seigneur te donne comme patrimoine pour en prendre possession, pourvu que tu écoutes attentivement la voix du Seigneur ton Dieu. » (Dt 15, 4-5)

94 Ce projet de fraternité et de partage est au centre de la vie de Jésus et des premières communautés qui, en mémoire de lui, ont fait du pain partagé un sacrement de la présence vivante du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne, et, en même temps, un engagement à construire une société fraternelle et égalitaire, marque d'identité de la vie apostolique : « Il n'y avait parmi eux aucun indigent. » (Ac 4, 34)

95 C'est le Saint Esprit qui nous stimule à témoigner avec persévérance, par nos vies et nos paroles, de la fidélité de Jésus au Dieu des pauvres, aux pauvres de Dieu, et à la terre, don de Dieu pour tous. Malgré de nombreuses erreurs, contradictions et infidélités, en nous et dans l'histoire de l'Église, le Saint Esprit nous pousse à annoncer les exigences éthiques que cette histoire de salut nous a léguées pour tout et pour toujours en vue de notre permanente conversion et du service du Royaume de Dieu.

96 « Les pauvres sont les juges de la vie démocratique d'une nation » [6] et en conséquence l'expression historique du jugement de Dieu sur toute société humaine. Le droit des personnes, surtout des pauvres, à une vie digne est le vrai bien suprême auquel tous les autres droits doivent être subordonnés et soumis, y compris le droit à la propriété privée de la terre qui « ne constitue pour personne un droit inconditionnel et absolu » (Populorum Progressio, 23). Ce sera toujours un droit relatif au bien supérieur et commun de la vie. Nous nous rappelons les paroles prophétiques de Paul VI qui résumait la doctrine sociale de la tradition ecclésiale en affirmant que « le bien commun exige parfois l'expropriation, si certaines possessions forment un obstacle à la prospérité collective du fait de leur extension, de leur faible exploitation ou de la misère qui en résulte pour les populations ou du préjudice considérable causé aux intérêts du pays » (Populorum Progressio 24). Face à cela, sont normalement inacceptables la concentration de la propriété de la terre et le contrôle exclusif de l'accès à l'alimentation par le marché capitaliste. L'usage de la terre pour la spéculation est contraire à l'Evangile et à la doctrine sociale des Eglises et ne peut être accepté par la conscience éthique de l'humanité.

97 De même sont moralement inacceptables toutes les formes de privatisation et marchandisation de l'eau, bien indispensable à la vie. Son accès devient de plus en plus difficile à cause d'un usage désordonné et par contamination, par la déforestation et les changements climatiques, résultat aussi d'une agression à l'environnement. Réduire l'eau à sa valeur marchande est un crime aussi grand ou pire que celui qui fut commis avec la privatisation des terres.

98 Chercher à posséder de la terre et à user de ses richesses pour le bien commun et lutter contre les diverses formes de concentration et d'exploitation est légitime et c'est un devoir pour tout chrétien. C'est seulement ainsi que nous honorerons la mémoire des nombreux martyrs à qui la vie fut ôtée pour avoir cherché terre et vie pour tous. Eradiquer la misère et la faim est un impératif éthique. Cela exige la juste répartition des avantages tirés des ressources naturelles et un environnement sain, favorisant la santé et le bien-être. Notre conscience ne peut accepter qu'il y ait plus d'un milliard de personnes qui souffrent de la faim, des millions au Brésil. Elle ne peut accepter que des organismes multilatéraux comme l'ONU et la Banque mondiale donnent cette information tout en continuant de promouvoir de fait des politiques qui maintiennent et développent des modèles dont il est prouvé qu'ils causent cette tragique augmentation de la misère et de la mort.

99 C'est pourquoi nous ressentons l'obligation d'affirmer une fois de plus que sur toute propriété pèse une hypothèque sociale. Concentrer en peu de mains les biens destinés à tous engendre l'exclusion. Loin d'être un droit sacré, c'est une idolâtrie, cause de violence, de dévastation et de mort ; véritable menace pour la vie ; elle doit, comme telle, être combattue.

100 De fait, il y a plus que suffisamment de nourriture pour en finir avec la faim et garantir une vie saine à tous les êtres humains. Ce qui en empêche l'accès pour tous, c'est le système économique du marché capitaliste qui, dans sa version mondialiste, intensifiée au cours des dernières décennies, se règle toujours

plus sur des stratégies financières spéculatives. Ce système, pour garantir le profit, promeut la destruction des biens. Des tonnes de nourritures sont jetées pour maintenir la prétendue pénurie et maintenir ainsi les prix à un niveau élevé. De même la chaîne d'intermédiaires qui concentre les gains est aussi préjudiciable au producteur qu'au consommateur. Ce système [7] se maintient et domine le monde grâce à l'accord des gouvernements et des armées des pays dominants avec leurs intérêts. Une petite portion de l'humanité contrôle et consomme la plus grande part des richesses produites. La concentration du revenu mondial dans ces pays, fruit de siècles de domination et d'exploitation coloniale et de mécanismes renouvelés de la domination internationale avec le recouvrement d'intérêts exorbitants sur les emprunts qui constituent la dette externe, conduit cette minorité à un consumérisme qui signifie, en réalité, un gaspillage immoral de la production et de l'énergie.

La vie plus précieuse que la dette

101 L'évènement du Jubilé que nos Eglises ont vécu de façon œcuménique dans la Campagne de Fraternité 2000 nous recommande plus que tout une importante page biblique qui est comme le résumé de tout ce que nous avons dit jusqu'ici et qui, selon l'Evangile de Luc, a constitué le centre de l'annonce inaugurale de la mission de Jésus quand il a proclamé dans la synagogue de Nazareth le plein accomplissement de
« l'année de grâce du Seigneur » (Lc 4, 18-25).

102 Malgré de nombreuses contradictions et les conflits historiques sous-jacents à la rédaction finale du texte de loi du jubilé dans le Lévitique (Lv 25) et même en tenant compte de la difficulté à reconnaître l'application concrète de cette loi dans l'histoire du peuple d'Israël, cette page témoigne pour toujours que le plan de Dieu au sujet de la terre et de ses biens, c'est la vie et la liberté de ses fils et filles, menacées dès cette époque par le processus d'endettement qui engendrait pauvreté, esclavage et concentration des terres.

103 La célébration sabbatique du Jubilé, la célébration du « repos » de la terre, des animaux et des gens est mémorial de la force créatrice de Dieu et de son projet pour que tout ce qui existe puisse être « bon ». Le septième jour, la septième année et le jubilé après sept septénaires d'années, montrent que l'objectif final de la vie sur terre n'est pas le travail pesant et stressant mais le repos heureux de la maison du paysan ou, comme en venait à le dire la sagesse simple de l'Ecclésiaste : « Rien de bon pour l'homme, sinon de manger et de boire, de goûter le bonheur dans son travail. J'ai vu, moi, que cela aussi vient de la main de Dieu » (Qo 2,24). Le repos que la mère-terre demande pour aujourd'hui c'est aussi la pratique de la polyculture et la rotation des plantations qui évite la monoculture intensive et extensive.

104 Quand « l'oppression contre l'homme et son héritage » (Mi 2,2) causée par la violence de ceux qui « joignent champ à champ, vigne à vigne » (Is 5,8), favorisée par les rois d'Israël et les prêtres du Temple empêchait que le pauvre puisse jouir du produit de ses mains, la maison du paysan était affligée et malheureuse. Le repos sabbatique, mémorial de la création est devenu aussi célébration de l'Exode ; la visée en était la libération d'abord du travail pesant, ensuite de l'esclavage et, par la suite, des dettes. La loi du jubilé s'insère dans cette ligne : en proclamant la souveraineté divine sur la terre et ses richesses, le jubilé exigeait le retour à la possession de la terre , la remise de toute dette et la libération des esclaves.

105 Reprenant cette tradition biblique, le pape Jean-Paul II dans sa lettre apostolique Tertio Millenio Adveniente convoquant l'Eglise au Jubilé ajoutait à la conversion personnelle le défi de l'annulation des dettes qui rendent impossible la vie de nombreux peuples. Le pape invitait les Chrétiens et les hommes de bonne volonté à s'unir pour exiger la libération des peuples dominés par la dette. La dette est la forme actuelle de l'esclavage, c'est l'instrument économique et politique d'un nouveau colonialisme. Mettre en pratique l'annulation totale ou d'une grande partie des dettes publiques, externe et interne, signifierait faire un pas indispensable en direction d'une reconnaissance des peuples comme membres de l'humanité, comme fils et filles de Dieu, comme égaux dans les droits à la vie et au bonheur. Ce serait un pas en direction de la construction d'une société humaine selon le projet de Dieu. L'annulation de la dette signifierait placer l'économie à sa juste place : le service de la vie, de la création des moyens nécessaires pour que la terre soit une maison accueillante pour toutes les personnes et tous les êtres vivants.

106 En effet, lorsqu'une nation a pour priorité essentielle le paiement de la dette publique financière au point de soumettre à cette priorité toutes les décisions de politique sociale et économique, elle commet un crime de lèse-humanité. Le capital financier international utilise ce mécanisme pervers, aux apparences de légalité, pour maintenir pauvres, dépendants et soumis, des pays et des peuples entiers. Les exigences des Saintes Ecritures obligent les Eglises à condamner avec fermeté ce crime qui ne profite qu'à ceux qui sont déjà riches et puissants, au détriment d'un nombre toujours plus grands d'opprimés. Les dettes sociales qu'a une nation envers sa population doivent être honorées en premier. Cela vaut encore plus pour les peuples de la terre des eaux et des forêts qui, en rentrant dans la troisième millénaire, continuent à être obligés de vivre dans des conditions toujours plus précaires, à cause de l'absence quasi totale d'investissement public. Les choses étant ainsi, la célébration du Jubilé dans un pays comme le Brésil qui occupe la deuxième place au monde pour la concentration de la propriété de la terre, ne sera vraie que si elle entraîne une démocratisation effective des terres cultivables et des terrains urbains. Sans cela, comment y aurait-il un temps de grâce si la terre concentrée en peu de mains puissantes laisse en dehors des millions de fils et de filles qui n'ont pas le minimum pour vivre ? Vivre le Jubilé c'est rétablir les droits et corriger les délimitations des propriétés, rendre les terres à ceux qui y avaient droit originellement - dans notre cas, les peuples indigènes, les esclaves et leurs descendants, les ribeirinhos et les pauvres exploités. Cette parole, à partir de la tradition apostolique, identifie pleinement encore aujourd'hui les aspirations actuelles et modernes de nos peuples, oriente notre discernement et confère fermeté et sécurité à notre action.

Engagements ecclésiaux et exhortations pastorales

107 Ayant observé les « signes des temps » qui nous parviennent de la réalité de la vie des peuples de la terre et des eaux, et les ayant lus à la lumière de la parole de Dieu écrite dans la Bible et dans la vie des peuples au long de leur histoire, l'heure est venue pour nous de les exprimer en engagements et exhortations.

108 Nous saluons la contribution très substantielle des Eglises, des organisations populaires et des personnalités publiques qui indiquent des solutions concrètes pour résoudre les problèmes de la terre. Ainsi donc nous assumons l'héritage du document de la CNBB Eglise et problèmes de la terre, dont nous venons de célébrer le jubilé d'argent. Nous adoptons le Credo social de l'Eglise méthodiste qui s'exprime ainsi : « Nous croyons qu'au Seigneur appartiennent la terre en totalité, le monde et tous ceux qui l'habitent : c'est pourquoi nous proclamons que le développement intégral de homme, la véritable sécurité et l'ordre dans la vie sociale ne s'atteignent que dans la mesure où toutes les ressources techniques et économiques et les valeurs institutionnelles sont mises au service de la dignité humaine dans une justice sociale effective. » En accord avec le Conseil consultatif anglican, dans sa déclaration de 1999, nous affirmons aussi que lutter pour la transformation des structures injustes de la société et défendre l'intégrité de la création en contribuant à la sauvegarde des ressources de la terre sont les caractéristiques de la mission de l'Eglise. Et avec l'Eglise évangélique de confession luthérienne du Brésil nous affirmons que « la question de la terre ne se réduit pas à un aspect technique ou politique. L'usage de la terre et sa répartition engagent notre responsabilité devant Dieu, l'unique et véritable maître de la terre, puisqu'Il en est le Créateur… » La réforme agraire est une cause nationale, « œcuménique, juste et nécessaire, indispensable pour la survie de la nation brésilienne ».

109 Nous faisons nôtres, également, les propositions de la Déclaration finale, en juillet 2004, de la IIe Conférence nationale pour une éducation rurale, du Manifeste de la terre et de l'eau, diffusé par la Conférence de la terre et de l'eau, le 25 novembre 2004, les conclusions de l'Assemblée populaire Mutirão pour un nouveau Brésil, en octobre 2005, les affirmations de la Déclaration de Caracas, en janvier 2006. Nous affirmons avec l'Assemblée populaire que le Brésil a besoin d'élaborer une nouvelle vision politique à partir de ses régions socio-culturelles et de ses biomasses.

110 C’est avec ces références et d’autres encore et en accompagnant ces conquêtes de notre peuple que nous, pasteurs, conscients de notre devoir d’être les témoins du Royaume du Dieu de la Vie, nous nous adressons à nos frères et sœurs paysans et travailleurs, aux autorités et aux Eglises.

Aux paysans et travailleurs

111 En premier lieu, notre message s’adresse aux paysans et paysannes, travailleurs et travailleuses en milieu rural, et à tous ceux qui habitent la terre, les eaux et la forêt du Brésil. Nous apprécions leur savoir et leur culture. Le travail de leurs mains apporte sur les tables des Brésiliens la plus grande partie de leur alimentation. Nous réaffirmons notre solidarité avec leurs causes, leurs luttes et leurs organisations.

112 Nous soutenons donc :

1. Les organisations des paysans et des travailleurs ruraux et leurs luttes pour la terre et sur la terre, pour des politiques publiques qui leur garantissent le plein accès aux services de santé, d’éducation, de transport et pour obtenir la reconnaissance d’un droit sur leurs terres dans le respect de l’utilisation durable qu’ils en font ;

2. Les actions qui cherchent à réaffirmer et renforcer l’identité paysanne avec ses valeurs et la création de communautés de résistance ;

3. Les expériences agro-écologiques qui sont mises en œuvre dans tout le Brésil et qui, non seulement garantissent une alimentation abondante et saine, mais encore favorisent une véritable révolution dans les relations de genre, de génération, d’ethnie et sont une alternative structurelle au système économique qui détruit la vie et exclut les personnes ;

4. Les occupations de terres comme moyen légitime pour obtenir une réforme agraire qui est un droit pour les travailleurs. En accord avec la phrase prononcée par le Tribunal supérieur de justice, « des mouvements populaires visant à implanter la réforme agraire ne constituent pas un crime contre la propriété. La pression populaire est le propre d’un Etat de droit démocratique » [8]. Comme l’a déclaré le Conseil pontifical Justice et Paix :

« Manifestation, souvent, de situations intolérables et déplorables sur le plan moral, l’occupation des terres est un signal d’alarme qui exige des solutions efficaces et justes. Le report et le renvoi à plus tard de la réforme agraire enlèvent [aux gouvernements] toute crédibilité à leurs actions de dénonciation et de répression de l’occupation des terres » [9] ;

5. La résistance devant toutes les formes de violence qui portent atteinte à la vie des travailleurs et de leurs familles : la falsification des titres de propriété, les expulsions illégitimes malgré leur apparence légale, l’arbitraire des organismes de sécurité publique, le détournement de fonds publics, la corruption des politiciens, l’arrogance, les abus des grands propriétaires et de leurs milices privées, la concentration constante des terres et des revenus qui dévaste l’environnement et fait violence « à l’homme et à sa maison, au pauvre et à son héritage » [10] ;

6. Les efforts pour combattre toutes les formes de travail esclave et dégradant et toute exploitation excessive à laquelle sont soumis des milliers de travailleurs ruraux, migrants et boias frias [ouvriers agricoles accomplissant des travaux précaires], forcés d’exécuter des tâches infra-humaines et de vivre avec quelques centimes dans des situations inacceptables ;

7. La mobilisation pour le droit à une éducation en milieu rural et sur le milieu rural, car le peuple a le droit d’être éduqué là où il vit et avec sa participation, et de recevoir une éducation élaborée à partir de son milieu de vie, de ses besoins humains et sociaux, de sa culture.

113 Avec vous, nous serons vigilants pour ne pas tomber dans les pièges du progrès à tout prix et du développement destructeur et dans les embuscades des sauveurs de la patrie, pour éviter que le poison du profit et la soif du pouvoir ne croissent au sein des organisations ; en combattant toutes formes de

cooptation, de favoritisme, de privilèges, de népotisme, qui essaient d'inféoder les mouvements et organisations à des intérêts de groupes économiques et politiques.

Aux autorités

114 La véritable référence éthique de toutes les décisions politiques doit être le bien commun et non les intérêts de groupes économiques et financiers ou, pire encore, les intérêts mesquins et électoraux de quelques politiciens. La dette principale qui doit être payée en urgence est la dette sociale à l'égard de la population la plus pauvre du pays, bien décrite dans l'article 6 de la Constitution fédérale.

115 La réforme agraire reste urgente et nécessaire. En même temps qu'elle démocratise l'accès à la terre, elle doit garantir l'usage du territoire dans le respect des différentes cultures paysannes et remodeler la répartition des terres, en mettant fin aux très grands domaines et en restructurant les petites exploitations. Nous rejetons une soi-disant réforme agraire de marché qui remplace les expropriations par des mécanismes d'achat et de vente, tels que les programmes « Cadastre de la terre », Banque de la terre et Crédit foncier. Ces instruments, outre le fait qu'ils réduisent à néant le processus d'expropriation et neutralisent le rôle de l'Etat, finissent par profiter aux grands propriétaires qui font de la réforme agraire une excellente affaire. La terre expropriée pour la réforme agraire doit être durablement affectée à cet objectif.

116 Il est indispensable d'établir une limite quant à la propriété de la terre, en proposant une modification de la Constitution comme cela a été suggéré par la Campagne du Forum national pour la réforme agraire et pour la justice en milieu rural. L'insertion d'une clause supplémentaire dans l'article 186 de la Constitution explicitera clairement l'exigence d'une limite à définir pour la dimension des propriétés afin qu'elles puissent assurer leur fonction sociale.

117 Les gouvernements doivent accomplir leur devoir légal de combattre la fraude, en affectant à la réforme agraire les terres réellement disponibles. Ils doivent aussi empêcher que des établissements installés sur des terres occupées illégalement ou irrégulièrement soient financés par des ressources publiques. En outre, le Trésor Public et les autres organes collecteurs d'impôts doivent obtenir la preuve du caractère légal et légitime de la possession des biens qu'ils soumettent à l'impôt.

118 Nous n'acceptons pas l'option d'une agriculture commerciale pour résoudre la situation rurale brésilienne. Et nous n'acceptons pas non plus une politique agricole qui donne la priorité à l'augmentation de la production des marchandises destinées à l'exportation, au lieu de privilégier la table du pauvre. De même, il n'est pas acceptable que des financements destinés à l'agriculture familiale laissent le petit producteur soumis aux intérêts des négociants agro-exportateurs.

119 Il est nécessaire et urgent de mettre en œuvre une politique agricole qui se fonde sur la promotion sociale de la vie rurale et qui soit tournée vers les besoins et les conditions de vie des producteurs, familiales, communautaires et coopératives ; qui les soutienne à chaque étape de la production et leur offre une assistance technique adéquate, adaptée à la mentalité paysanne, et qui leur garantisse des prix justes pour leurs produits.

120 Même après la promulgation de la loi sur la biosécurité, nous restons opposés à la plantation et à la commercialisation de semences transgéniques. Non seulement il n'y a pas d'études concluantes sur les risques qu'elles représentent pour la santé humaine et pour la biodiversité, mais encore elles peuvent contaminer d'autres espèces. Le plus grave est qu'elles favorisent visiblement les grandes entreprises qui contrôlent la fourniture des semences, dont l'unique objectif est le profit, et pour cela cherchent à prendre le contrôle de toute la chaîne alimentaire. Ainsi sont menacées la souveraineté et la sécurité alimentaires du peuple ; sa dépendance vis-à-vis des producteurs de semences augmente, et peu à peu les plus pauvres sont exclus. La clandestinité dans laquelle se développe ce processus dans le pays, les difficultés de contrôle et les retards accumulés dans la mise en œuvre des normes légales, nous renforcent dans notre position.

121 Nous dénonçons l'attitude du gouvernement brésilien qui refuse d'admettre l'eau comme un droit

fondamental de la personne humaine. Les droits humains, - ici le droit d'accès à l'eau - ne peuvent pas être soumis aux contraintes de la politique et aux pressions des entreprises intéressées à faire de l'eau une affaire commerciale. Et nous interpellons le Congrès pour qu'il s'attaque fermement à une révision de la législation brésilienne sur l'eau, comme cela avait été demandé dans la pétition de la Campagne de la fraternité de 2004.

122 Nous réaffirmons que nous sommes opposés au détournement des eaux du fleuve São Francisco, ainsi qu'à d'autres ouvrages hydrauliques qui agressent nos rivières et inondent les terres des petits exploitants. Bien loin d'étancher la soif des habitants du Nordeste, le détournement vise à étancher la soif des politiciens, des entreprises de travaux publics, des bureaux d'études, des spécialistes de l'irrigation et des éleveurs de crevettes en bassins fermés. Nous croyons, avec de nombreux chercheurs et spécialistes de l'environnement, et en accord avec le bon sens des communautés concernées, que les objectifs poursuivis peuvent être atteints avec des projets de substitution, moins onéreux et de plus grande portée, tels que les initiatives de revitalisation du fleuve São Francisco, avec la participation des communautés riveraines, une politique organisée de collecte et de répartition des eaux de pluie, le regroupement des réservoirs et des puits construits sur fonds publics, inutilisés ou repris par des particuliers.

123 Nous nous interrogeons sur la loi récemment approuvée concernant l'exploitation des forêts du domaine public en Amazonie. La forêt amazonienne peut offrir des résultats économiquement viables sans qu'il soit nécessaire d'abattre les arbres. Les produits de la forêt autres que le bois sont variés et intéressants économiquement et socialement. La création de réserves de minerais, la délimitation des territoires indigènes, la lutte déterminée contre l'utilisation des forêts pour la production de charbon de bois, les aides aux projets d'exploitation forestière dans les zones de réserve légale des petites propriétés, sont des instruments efficaces de création d'emplois et de revenus pour les populations de l'Amazonie. Nous devons affirmer la nécessité de mesures rigoureuses pour favoriser l'investissement dans la recherche sur l'exploitation forestière de toute l'Amazonie. Elles doivent interdire la biopiraterie, la pêche intensive et l'exploitation minière incontrôlée dans les territoires des Indiens, promouvoir le remembrement agro-écologique de la région et renforcer la capacité de contrôle des pouvoirs publics sur les entreprises forestières. Des mesures susceptibles de réduire la durée des concessions de terres, de garantir la transparence des appels d'offres et la participation, avec pouvoir de décision, des communautés concernées, sont indispensables pour que chaque initiative ne se transforme pas en un échec nouveau et retentissant, au grand dam des communautés locales, de la souveraineté nationale et de l'intérêt général.

124 De même, nous insistons pour que la puissance publique garantisse des aides économiques à ceux qui préservent la nature, et spécialement dans la forêt amazonienne et dans la savane (cerrado). Pour ne pas peser sur le petit agriculteur, la préservation de l'environnement doit être reconnue et récompensée, avec des aides économiques et financières, puisqu'il s'agit d'un service rendu à toute l'humanité.

125 Nous exigeons des représentants du peuple, qui exercent le pouvoir législatif, que les questions de la terre ne soient pas réduites à un débat partisan et stérile. Les nombreuses commissions parlementaires d'enquête, même lorsqu'elles ont prouvé la fraude portant sur des millions d'hectares du patrimoine foncier brésilien, sont restées lettre morte et n'ont fait que servir de levier pour défendre les intérêts et les idéologies des divers groupes sociaux et politiques. La récente Commission d'enquête sur les territoires a abouti à des conclusions scandaleuses en couvrant tous les crimes des grands propriétaires et des usurpateurs de terres, et en voulant faire de la lutte sociale pour la réforme agraire un crime odieux. Nous dénonçons toutes les tentatives du « groupe ruraliste » [groupe parlementaire défendant les intérêts des grands propriétaires] pour réduire la dimension de la réserve légale dans les exploitations, et surtout dans les grands domaines. Et nous espérons :

1. Une révision de la législation pénale de manière à punir bien plus sévèrement les usurpateurs quand il s'agit des terres du domaine public.

2. Des modifications du Code de procédure civile pour que les questions de la propriété des biens fonciers ruraux ne soient plus résolues par de simples arrêtés.

3. Une approbation du Projet de réforme constitutionnelle PEC 438/01, qui exproprie les terres où sont exploités des travailleurs soumis à des conditions analogues à l'esclavage.

4. L'installation urgente de la commission mixte qui effectuera la révision de toutes les terres du domaine public attribuées, vendues ou concédées entre le 1er janvier 1962 et le 31 décembre 1987, d'une superficie supérieure à 3 000 hectares, comme le prévoit l'article 51 des Dispositions provisoires de la Constitution fédérale.

126 Avec plaisir nous voyons de nombreux magistrats du ministère public au niveau des Etats et au niveau fédéral, des procureurs et des promoteurs de justice, ainsi que certains juges, reconnaître, en accord avec la Constitution brésilienne, la fonction sociale comme un élément essentiel et constitutif de la propriété, exerçant ainsi leur rôle de défenseurs des droits humains et sociaux et de l'environnement. Mais nous sommes très peinés de voir que de nombreux juges s'allient aux latifundiaires - ils sont souvent eux-mêmes de grands propriétaires - attachés à une vision erronée de la propriété de la terre vue comme un droit absolu, au-dessus de tous les droits.

127 Le Conseil national de justice doit enquêter sur l'impunité qui accompagne honteusement les crimes commis par les latifundiaires. Des centaines d'assassinats, des violences, des humiliations, des expulsions sommaires de familles, des destructions de maisons et de cultures ne sont jamais sanctionnés comme il le faudrait. C'est pourquoi nous soutenons que les crimes d'assassinats commis dans les conflits avec les grands propriétaires et les crimes concernant le travail esclave doivent être jugés au niveau fédéral, à l'abri des pressions exercées localement par les personnes qui les commettent.

128 Pour dépasser les blocages actuels dans la mise en œuvre de la réforme agraire, nous proposons les mesures suivantes :

Au pouvoir législatif

1. Approuver le projet de loi présenté à la Chambre des députés, qui prévoit l'intervention immédiate de l'INCRA [Institut national de colonisation et de réforme agraire] dans la reprise des biens fonciers expropriés dans le cadre de la réforme agraire, dès lors que sont accomplies les formalités légales pour l'exécution du mandat, en traitant séparément les poursuites relatives au caractère improductif des terres et à leur valeur foncière.

2. Approuver un projet de loi déterminant la caducité au bout de six mois des dispositions « préliminaires » accordées dans les litiges concernant la possession de la terre.

3. Approuver un projet de loi qui introduit la dimension du bien foncier parmi les causes justifiant l'expropriation.

Au pouvoir exécutif

1. Réglementer pour définir le rôle social de la propriété en tenant compte simultanément de tous les critères prévus dans l'article 186 de la Constitution : environnement, conditions de travail, production.

2. Publier une instruction ministérielle pour actualiser les indices de productivité exigés pour répondre à la responsabilité sociale attachée à la propriété de la terre.

3. Exécuter intégralement la Proposition du IIe Plan national de réforme agraire.

4. Continuer à réaliser la recommandation de la 2e Conférence nationale de sécurité alimentaire au sujet de l'acquisition, par la CONAB [Commission nationale d'approvisionnement], de la production alimentaire des « établissements » et des petits agriculteurs pour reconstituer les stocks du gouvernement.

5. Régulariser la propriété des terres traditionnellement occupées par les petits « possédants » et riverains.

6. Renforcer la planification régionale dans le processus de prise des décisions gouvernementales.

7. Consacrer des ressources budgétaires à la promotion de méthodes éducatives nouvelles en milieu rural, comme les écoles « Famille agricole » et « Maison familiale rurale ».

Au pouvoir judiciaire

1. Elaborer des instruments légaux de nature à constituer des procédures pour le jugement des actes de discrimination, afin d'accélérer la récupération des terres dévolues par l'Union fédérale, les Etats et les communes, et leur utilisation dans le cadre de la réforme agraire.

2. Tenir une information actualisée sur l'avancement des procès relatifs aux crimes d'homicide commis dans les conflits sur la terre et la porter à la connaissance du public.

3. Punir les juges qui omettent de délivrer des mandats d'intervention de l'INCRA pour la reprise des terres, une fois accomplies les exigences légales en la matière.

Aux Eglises

129 Finalement, comme pasteurs des Eglises, en signe de notre fidélité à la mission de ceux et celles qui suivent Jésus-Christ, nous prenons l'engagement pastoral et ecclésial :

1. De mettre mieux en valeur, dans notre travail d'évangélisation, de catéchèse et de spiritualité, le sens théologique que revêt la relation avec la terre et l'eau comme mère de la vie, en nous opposant à l'usage abusif du droit de propriété, et en faisant voir la nature comme un tout au service de la vie de chacun.

2. D'utiliser les terres que possèdent éventuellement les Eglises et qui ne sont pas indispensables à l'exercice de leur mission, pour atteindre des objectifs sociaux, en particulier par leur remise aux sans-terre ou en facilitant leur expropriation dans le cadre de la réforme agraire [11]. Nous encourageons vivement les nouveaux gestes qui aujourd'hui témoignent de cette orientation et nous désapprouvons, selon la Tradition biblique, toute Eglise qui refuserait de céder de tels biens pour les programmes de réforme agraire, surtout quand il s'agit de demandes expresses de paysans pauvres groupés en campements, en quête de terres pour vivre et travailler.

3. De faire en sorte que le problème de la terre et de l'agriculture soit traité et résolu comme un problème national et non comme quelque chose qui ne concerne que les paysans et les ruraux.

4. De participer à toutes les initiatives et organisations visant à promouvoir le souci de l'environnement, pour sauver notre Terre, en portant une attention particulière à la préservation de l'eau, à la production d'aliments sains et sans altérations génétiques, par un mode de culture adapté aux caractéristiques régionales de la terre.

5. De considérer l'eau comme bien public, à destination universelle, patrimoine de l'humanité et de tous les êtres vivants, droit fondamental de la personne humaine. Nous nous joindrons ainsi à ceux qui luttent contre la dégradation des réservoirs et la pollution des eaux, contre la privatisation de la distribution de l'eau, sa marchandisation nationale et internationale.

6. De collaborer pour la réaffirmation de l'identité paysanne des travailleurs et travailleuses et de leurs valeurs, en offrant des espaces et des programmes de formation et en appuyant des projets éducatifs orientés vers la réalité locale, historique et culturelle, des paysans et des travailleurs ruraux afin qu'ils puissent identifier les causes de leur situation et les moyens d'y faire face.

130 Solidaires avec la cause et les luttes des paysans et travailleurs ruraux, nous stimulerons leur « participation consciente et critique » dans les syndicats, les mouvements et autres formes d'association, pour développer leur autonomie et leur implication. Nous mettrons aussi nos forces et nos moyens au service de la cause et des justes initiatives des organisations de travailleurs [12].

Et nous nous engageons également à soutenir :

1. Les luttes des petits qui veulent pouvoir vivre sur la terre et dans la forêt.

2. Toutes les actions qui visent à corriger ce qui a été détruit et mettre en œuvre ce qu'il faut pour récupérer er améliorer l'environnement, par exemple les projets de construction de citernes domestiques pour et avec chaque famille de la zone semi-aride, les projets de collecte et d'emploi de l'eau de pluie ; les différentes façons employées par les riverains pour protéger les rivières et les lacs de l'Amazonie ; les luttes des communautés vivant au bord de l'eau pour protéger la mangrove, etc. Nous travaillerons pour que la collecte de l'eau de pluie devienne un élément de la culture familiale et une condition exigée pour la construction d'églises, d'immeubles, d'écoles, de clubs, d'hôtels, de places, selon la sagesse la plus ancienne de l'humanité et en s'inspirant aussi de projets actuels innovants [13].

3. Les projets qui font appel à une production nouvelle d'énergie, en utilisant mieux l'énergie solaire et éolienne et d'autres formes d'énergie telles que le biogaz, et qui réduisent la dépendance vis-à-vis de l'énergie hydroélectrique (car celle-ci exige de grandes retenues d'eau qui recouvrent des vallées fertiles, les forêts et la végétation du bord des fleuves), imposent l'expulsion des familles et entraînent le déséquilibre de l'environnement.

4. Les expériences et les recherches qui tendent à la production d'aliments sains et encouragent la substitution des produits agrochimiques par des intrants organiques ; les investissements publics consacrés à la recherche sur l'agriculture et l'élevage et à l'assistance technique ; les initiatives publiques et celles de la société civile contre le monopole en matière génétique.

5. Toutes les actions qui favorisent le retour des petits agriculteurs à la pratique de la diversification de la production et l'accès à la commercialisation solidaire, pour garantir à la famille les aliments essentiels pour son autoconsommation et sa sécurité alimentaire.

6. Les actions qui sensibilisent la population urbaine, en l'aidant à découvrir à quel point la démocratisation de la propriété de la terre est essentielle, sachant qu'au-delà de la garantie d'avoir une alimentation plus saine, elle apporte de nouvelles possibilités de travail et de revenus.

7. Les initiatives qui cherchent à en finir une fois pour toutes avec les mauvais traitements infligés jusqu'à ce jour à notre mère la Terre et à ses fils et ses filles, et qui veulent arracher de notre terre les racines de l'esclavage, en combattant l'avidité des comportements prédateurs, l'impunité des maîtres des grands domaines et la misère qu'ils imposent au plus grand nombre.

131 Nous resterons fidèles à notre mission de dénoncer le péché d'idolâtrie de la propriété, de la richesse et du pouvoir. Il est la cause de la violence qui accompagne la lutte pour la terre et aboutit souvent à l'assassinat prémédité. Ce sont des « pécheurs criminels, tous ceux qui veulent sacraliser la propriété de la terre dans notre pays aux dimensions d'un continent ! Faire de l'usurpation un sacrement, vénérer la fraude sur les droits de propriété est un crime, c'est un péché. » [14]. Nous réaffirmons que la terre doit toujours rester une « terre de travail », un lieu pour vivre et ne doit pas devenir une « terre de négoce » [15]. Nous nous engageons à dénoncer toute violence, à soutenir les familles qu'elle atteint et à lutter pour mettre fin à l'impunité.

132 Nous n'épargnerons pas nos forces jusqu'à l'éradication du crime du travail esclave, en dénonçant leurs auteurs modernes et leurs complices dans les grandes maisons des maîtres du pouvoir, en accueillant leurs victimes, et en appuyant leur quête d'une vie digne sur terre, et en exigeant de l'Etat et de la communauté internationale les mesures nécessaires.

133 Finalement, conscients de notre fragilité, mais fermes dans nos décisions, nous appelons tous ceux et celles qui suivent Jésus et toutes les personnes qui ont le sens de l'humain à nous fortifier mutuellement, en nous unissant dans une grande chaîne pour être fidèles aux nouvelles relations avec la terre et toute la nature, et à découvrir les soins que nous pouvons et que nous devons lui apporter, car tout ce qui constitue et garantit la naissance et la reproduction de la vie sur la terre est un bien public et doit être

sauvegardé par toute la société.

134 Nous demandons spécialement à toutes les personnes de bonne volonté de nous aider à être fidèles à nos engagements pour que les plus pauvres, surtout ceux qui sont privés de terre d'eau et de forêt puissent avoir la vie en abondance, jusqu'au jour où, par la force de l'Esprit de Vie et par l'action de nos propres mains, apparaîtront des cieux et une terre nouvelle, une « Terre sans mal », sur laquelle il n'y aura plus jamais de douleur ni de larmes.

– Dial – Diffusion d'information sur l'Amérique latine – D 2891.
– Traduction Dial.
– Source (portugais) : Comissão Pastoral da Terra, 15 mai 2006.

En cas de reproduction, mentionner la source francaise (Dial) et l'adresse internet de l'article.

Notes

[1] 2 200 km c'est la distance approximative, en ligne droite de Jérusalem à Rome, en direction est-ouest et de la Thrace à l'Ethiopie, en direction nord-sud, ce qui recouvre ainsi toute la partie orientale de l'empire romain.

[2] Nous exprimons cela avec le mot « éco », du grec oikos. Par l'éco-nomie (loi de la maison) nous établissons la manière d'être en relation avec elle. Mais nous ne pouvons jamais oublier que les systèmes que nous établissons doivent s'accorder avec la logique intrinsèque de la maison, éco-logie. Régir l'univers avec soin, c'est, en même temps, comprendre ses désirs les plus profonds et leur obéir amoureusement.

[3] « Laudato si, mi Signore, per sora nostra matre Terra, la quale ne sustenta et governa, et produce diversi fructi coloriti fior et herba. » (François d'Assise, Cantique des créatures).

[4] Axé, c'est l'esprit vital dans les cultures africaines ; Pachamama, mère terre, c'est l'expression des cultures latino-américaines ; Adamah, dont fut fait Adam, c'est la terre féconde de la culture biblique sémitique.

[5] Oraison d'envoi du 2ème Congrès de la Commission pastorale de la terre (Nancy Cardoso et Isabel Cristina Diniz).

[6] Exigences éthiques de l'ordre économique n°72, Documents CNBB p.42.

[7] Paul VI le qualifiait de « funeste » (Populorum Progressio, 26)

[8] Décision de la 6° chambre du Tribunal supérieur de justice, publiée au DJU du 18 août 1997.

[9] Conseil pontifical Justice et Paix, Pour une meilleure répartition de la terre. Le défi de la réforme agraire, 1997, n° 44.

[10] Mi 2,2.

[11] Cet engagement a été pris par la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB) lors de sa 35° assemblée générale en 1997. Ceris - Centre de Statistiques Religieuses et de recherche sociale, Terres de l'Eglise au Brésil. Rapport final de l'étude réalisée en 1996, avril 1997.

[12] « Notre action pastorale, soucieuse de ne pas se substituer aux initiative du peuple, stimulera la participation consciente et critique des travailleurs dans les syndicats, associations, commissions et autres formes de coopération, afin qu'ils soient des organismes réellement libres et autonomes, en défendant les intérêts et en coordonnant les revendications de leurs membres et de toute leur classe. » Puebla, n° 1162 (98) ; « Nous réaffirmons notre appui aux justes initiatives et aux organisations de travailleurs, mettant nos forces et nos moyens au service de leur cause, en conformité aussi avec les mêmes engagements ». Id., n° 97, Igreja e Problemas da Terra, CNBB, 1980.

[13] Le centre olympique de Sydney (Australie) a été construit en considérant l'eau et l'énergie nécessaires comme des produits non commerciaux. Et toutes leurs imposantes installations étaient autosuffisantes en eau et en énergie.

[14] « Qui commet le crime odieux dans notre pays » - Document signé par la Coordination œcuménique du service (CESE) et 11 autres entités œcuméniques, après l'approbation du rapport Abelardo Lupion auprès de la Commission d'enquête parlementaire sur la terre, décembre 2005.

[15] « Eglise et Problèmes de la Terre », CNBB, 1980, n° 83 à 85.